

14 fév 2020 -14:53

Appartient à Conseil des ministres du 14 février 2020

Allocation au personnel civil de la Défense qui effectue des prestations dans un service de médecine critique

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel relatif à l'octroi d'une allocation aux membres du personnel civil de la Défense qui effectuent des prestations de service dans un service de médecine critique.

Le projet d'arrêté ministériel a pour but d'abroger l'arrêté ministériel du 5 janvier 1999 relatif à l'octroi d'une allocation à certains membres du personnel civil qui travaillent dans un service de médecine critique. Il prévoit des dispositions qui mettent fin à la discrimination entre le personnel civil et le personnel militaire en la matière.

Le projet vise à délimiter clairement le groupe cible du personnel qualifié qui a droit à une allocation journalière pour des prestations spécifiques exécutées dans un service de médecine critique. Une allocation de 9,30 euros par jour de prestation est octroyée au membre du personnel civil du ministère de la Défense en dessous du niveau A qui, dans un service de médecine critique de l'hôpital militaire, exerce les fonctions d'infirmier, de technologue de laboratoire médical, de kinésithérapeute, de technologue en imagerie médicale ou de dispensateur de soins. La fonction de dispensateur de soins comprend les fonctions d'ambulancier secouriste, brancardier et préparateur au quartier opératoire. Les services de l'hôpital militaire considérés comme services de médecine critique sont les suivants : le centre des brûlés, le quartier opératoire et le service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR).

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be